|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 11 octobre 2023 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 142**CE 17/XY | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union |
| **Tél.:** | +41 22 730 6206 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg17@itu.int | **Copie:**– Aux Membres du Secteur UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 17;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé des projets de Recommandations UIT-T X.1150 (X.saf-dfs), X.1221 (X.stie), X.1222 (X.taeii), X.1280 (X.oob-sa) et X.1281 (X.osia), d'Amendement 1 à la Recommandation X.1352 et de Recommandations X.1373 révisée et X.1818 (X.5Gsec-ctrl), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T, qui aura lieu du 20 février au 1er mars 2024** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 17 de l'UIT-T (Sécurité) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra en République sudafricaine, du 20 février au 1er mars 2024. L'ordre du jour et tous les renseignements utiles concernant la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T pourront être consultés dans la Lettre collective [6/17](https://www.itu.int/md/T22-SG17-COL-0006/en).

2 On trouvera dans l'**Annexe 1**, le titre, le résumé et la localisation des projets de Recommandation UIT-T qu'il est proposé d'approuver.

NOTE 1 DU TSB – À l'exception des projets de nouvelle Recommandation UIT-T X.1221 (X.stie) et X.1222 (X.taeii), aucune justification UIT-T A.5 n'a été soumise pour les autres textes déterminés.

NOTE 2 DU TSB – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces textes déterminés. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx).

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **8 février 2024** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et localisation du texte déterminé des projets de Recommandations UIT-T X.1150 (X.saf-dfs), X.1221 (X.stie), X.1222 (X.taeii), X.1280 (X.oob-sa) et X.1281 (X.osia), d'Amendement 1 à la Recommandation X.1352
et de Recommandations X.1373 révisée
et X.1818 (X.5Gsec-ctrl)

# Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1150 (X.saf-dfs) [[R50](https://www.itu.int/md/T22-SG17-R-0050/en)]

Cadre de garantie de la sécurité pour les services financiers numériques

Résumé

Les services financiers numériques font appel à un écosystème complexe auquel prennent part différents acteurs, notamment les banques, les prestataires de services financiers numériques, les opérateurs de réseaux mobiles, les fournisseurs de plates-formes de services financiers numériques, les autorités réglementaires, différents agents économiques, les commerçants, les prestataires de services de paiement, les fabricants de dispositifs, les développeurs d'applications, les prestataires de services de jetons, les fabricants d'équipements d'origine et les clients. L'interconnexion entre ces entités et le fonctionnement multipartite de l'écosystème ont pour corollaire que les limites de sécurité vont au-delà du fournisseur de services financiers numériques pour englober aussi les clients, les fournisseurs de réseau, les fabricants de téléphones mobiles et les autres fournisseurs tiers de l'écosystème.

Un cadre de garantie de la sécurité pour les services financiers numériques permet d'avoir une vue d'ensemble des menaces et des risques de sécurité auxquels sont exposés les acteurs concernés. Les autorités réglementaires, notamment pour les télécommunications, le secteur bancaire et les paiements, pourraient aussi avoir recours à un tel cadre afin d'établir des niveaux de sécurité de référence auxquels seraient aussi tenus les prestataires de services financiers numériques.

Une fois en place, le cadre compléterait les pratiques existantes des acteurs de l'écosystème des services financiers numériques en matière de gestion des risques et de sécurité des données. À titre d'exemple, les contrôles de sécurité prévus dans la présente Recommandation pourront être intégrés dans les programmes de sécurité des technologies de l'information et de la communication (TIC) des prestataires de services financiers numériques.

La Recommandation décrit un cadre de garantie de la sécurité des services financiers numériques offrant un processus systématique de gestion des risques de sécurité pour évaluer les menaces et les risques et préconise des contrôles de sécurité à mettre en œuvre par les acteurs des services financiers numériques. Les menaces en rapport avec les commerçants, les prestataires de services de paiement et les autres organismes de services financiers et les mesures particulières d'atténuation des menaces auxquelles ces acteurs sont exposés n'entrent pas dans le cadre de la présente Recommandation.

Le cadre de garantie de la sécurité pour les services financiers numériques est constitué des éléments suivants:

a) Un processus de gestion des risques de sécurité fondé sur la norme [b-ISO/CEI 27005].

b) Une évaluation des menaces et des risques s'exerçant sur l'infrastructure sous-jacente de l'opérateur de réseau mobile et du prestataire de services financiers numériques, les applications de services financiers numériques, d'autres services, les activités du réseau et les fournisseurs tiers qui interviennent dans l'écosystème des services financiers numériques.

c) Des stratégies d'atténuation fondées sur les résultats de l'évaluation visée au point b) ci‑dessus. Les mesures d'atténuation répertorient 119 contrôles de sécurité pour les menaces décrites au § 13 de la Recommandation.

# Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1221 (X.stie) [[R47](https://www.itu.int/md/T22-SG17-R-0047/en)]

Expression structurée d'informations sur les menaces (STIX)

Résumé

Cette Recommandation définit l'expression structurée d'informations sur les menaces (STIX), langage utilisé pour exprimer des objets de données et échanger des renseignements sur les cybermenaces, ainsi qu'un format de sérialisation JSON. Le langage STIX ne repose sur aucun mécanisme de transport en particulier. La Recommandation est équivalente, sur le plan technique, à la norme OASIS STIX 2.1 [b-STIX v2.1] et compatible avec celle-ci.

# Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1222 (X.taeii) [[R48](https://www.itu.int/md/T22-SG17-R-0048/en)]

Échange sécurisé et automatisé de renseignements (TAXII)

Résumé

Cette Recommandation concerne un protocole de couche d'application permettant de communiquer des informations sur les cybermenaces de manière simple et évolutive. Cette spécification définit l'interface de programmation d'application de transfert d'état représentationnel des ressources TAXII et ses ressources, ainsi que les exigences relatives aux instances de client et de serveur. TAXII est un ensemble de méthodes d'échange et de communication des objets de données utiles pour l'échange de renseignements sur les cybermenaces. Cette Recommandation est équivalente, sur le plan technique, à la norme OASIS TAXII Version 2.1 [b-TAXII v2.1] et compatible avec celle-ci.

# Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1280 (X.oob-sa) [[R51](https://www.itu.int/md/T22-SG17-R-0051/en)]

Cadre pour l'authentification par serveur hors bande au moyen de dispositifs mobiles

Résumé

Dans les normes relatives aux technologies d'authentification, la résistance à l'usurpation d'identité du vérificateur est considérée comme indispensable pour obtenir le plus haut niveau de garantie pour l'authentification. Les technologies d'authentification actuelles sont cependant axées sur l'authentification de l'utilisateur et il existe donc une limitation qui ne permet pas de vérifier expressément les fournisseurs de services.

Cette Recommandation établit un cadre pour l'authentification par serveur hors bande au moyen de dispositifs mobiles, qui remédie à la vulnérabilité liée à l'usurpation de l'identité du vérificateur et à la limitation résultant de la dépendance des authentificateurs existants à l'égard du terminal de l'utilisateur. Ce cadre permet à l'utilisateur de fournir des informations d'authentification de l'utilisateur après avoir vérifié expressément le fournisseur de services par lui-même lors de ce processus d'authentification sur tout terminal d'utilisateur.

# Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1281 (X.osia) [[R52](https://www.itu.int/md/T22-SG17-R-0052/en)]

Interfaces programmables d'application pour l'interopérabilité des systèmes de gestion d'identité

Résumé

La présente Recommandation décrit un ensemble d'interfaces de programme d'application (API) normalisées qui sont nécessaires pour relier les multiples éléments qui constituent une solution de gestion d'identité.

# Projet de nouvel Amendement 1 à la Recommandation UIT-T X.1352 [[R49](https://www.itu.int/md/T22-SG17-R-0049/en)]

Exigences de sécurité applicables aux dispositifs et aux passerelles de l'Internet des objets

Résumé

La Recommandation UIT-T X.1352 définit des exigences détaillées concernant cinq dimensions de sécurité afférentes aux dispositifs et aux passerelles de l'Internet des objets (IoT): authentification; cryptographie; sécurité des données; la sécurité de la plate-forme du dispositif; et sécurité physique, à partir du modèle de référence IoT spécifié dans la Recommandation UIT-T Y.4100 et du cadre de sécurité IoT de la Recommandation UIT-T X.1361.

La dimension authentification recouvre l'authentification de l'utilisateur, l'utilisation sécurisée des justificatifs d'authentification et l'authentification du dispositif. La dimension cryptographie recouvre l'utilisation de la cryptographie sécurisée, la gestion sécurisée des clés et la génération sécurisée de nombres aléatoires. La dimension sécurité des données concerne la transmission et le stockage sécurisés, le contrôle des flux d'informations, la gestion sécurisée des sessions et la gestion des informations d'identification personnelle (PII). La dimension sécurité de la plate-forme du dispositif comporte cinq éléments: sécurité logicielle; sécurité des mises à jour; gestion de la sécurité; journalisation et horodatage. La dimension sécurité physique passe par une interface physique sécurisée et une fonction d'inviolabilité.

# 7 Projet de révision de la Recommandation UIT-T X.1373 [[R53](https://www.itu.int/md/T22-SG17-R-0053/en)]

Capacité de mise à jour sécurisée des logiciels pour les dispositifs de communication des systèmes de transport intelligents

Résumé

Les technologies des systèmes de transport intelligent (ITS) s'améliorant, il est devenu courant que des véhicules communiquent avec d'autres entités, notamment avec d'autres véhicules (communications de véhicule à véhicule (V2V) et de véhicule à infrastructure (V2I)). Les dispositifs électriques embarqués à bord des véhicules, notamment les unités de commande électroniques (ECU), les systèmes de télépéage (ETC) et les systèmes de navigation des véhicules sont de plus en

plus perfectionnés. En conséquence, les modules logiciels présents dans ces dispositifs électriques doivent être correctement mis à jour afin de corriger les bogues et d'améliorer la qualité de fonctionnement et la sécurité, pour éviter des accidents.

Pour répondre à tous ces besoins, la Recommandation UIT-T X.1373 définit des procédures de mise à jour sécurisée des logiciels entre le serveur de mise à jour de logiciels et les véhicules moyennant des contrôles de sécurité appropriés, notamment des messages de communication à bord. Elle peut être utilisée par les constructeurs automobiles et la branche des systèmes de transport intelligent comme un ensemble de capacités types pour les bonnes pratiques.

# 8 Projet de nouvelle Recommandation X.1818 (X.5Gsec-ctrl) [[R46](https://www.itu.int/md/T22-SG17-R-0046/en)]

Contrôles de sécurité pour l'exploitation et l'entretien des systèmes de réseau IMT-2020/5G

Résumé

Cette Recommandation fournit des orientations détaillées sur la sécurisation des systèmes IMT‑2020 (ou 5G) pendant les phases d'exploitation et d'entretien. Les menaces de sécurité décrites et les contrôles de sécurité recommandés sont l'aboutissement d'une analyse des menaces.

Cette Recommandation est axée sur le système 5G autonome (5G SA) ainsi que l'infrastructure virtuelle et les systèmes de gestion connexes sur lesquels on se fonde en principe pour déployer la 5G. En outre, il a été tenu compte non seulement de la technologie, mais aussi des aspects liés aux personnes et aux processus ayant une incidence sur la sécurité des services 5G. Les contrôles de sécurité recommandés sont décrits à un niveau élevé et comportent si nécessaire des renvois à des normes et des bonnes pratiques établies.

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 142: Consultation sur le texte déterminé des projets de Recommandations UIT-T X.1150 (X.saf-dfs), X.1221 (X.stie), X.1222 (X.taeii), X.1280 (X.oob-sa) et X.1281 (X.osia), d'Amendement 1 à la Recommandation X.1352 et de
Recommandations X.1373 révisée et
X.1818 (X.5Gsec-ctrl)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De:** | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie:** | +41-22-730-5853 | **Télécopie:** |  |
| **Courriel:** | tsbdir@itu.int | **Courriel:** |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 142, je souhaite vous faire connaître par la présente le point de vue de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | **Cochez l'une des deux cases pour chaque texte** |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1150 (X.saf‑dfs)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1221 (X.stie)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1222 (X.taeii)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1280 (X.oob-sa)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1811 (X.osia)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvel amendement à la Recommandation UIT-T X.1352** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de Recommandation UIT-T X.1373 révisée** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1818 (X.5Gsec-ctrl)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]